

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2022_004 : DETR/DSIL :
Demande de subvention MFS**

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 février 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre :
Abstention :

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Gérard PICCAND (suppléant de Monsieur LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :
*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Alain COUZIN
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_004 : DETR/DSIL : DEMANDE DE SUBVENTION MFS

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2021_021 relative à l'engagement de la communauté de communes dans une démarche de labellisation pour l'Espace France Services de Tilly-sur-Seulles suite au désengagement du groupe La Poste,
- Vu le courrier portant labellisation de cet espace à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant la nécessité d'aménager les locaux actuels de La Poste mis à disposition par la commune de Tilly-sur-Seulles pour accueillir l'Espace France Services.

Considérant le montant du projet estimé à 70 427,20€ HT.


Considérant la possibilité de solliciter une subvention à hauteur de 40 % au titre de la DETR / DSIL.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention à hauteur de 40% au titre de la DETR/DSIL pour les travaux d'aménagement de l'Espace France Services d'un montant de 70 727,20 € HT.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com